

De plus en plus, les documents officiels étaient publiés dans les deux langues officielles. De plus, des efforts considérables ont été faits pour permettre à ceux qui participaient à des réunions et à des conférences de la faire dans leur langue première par le truchement de la traduction simultanée. Même si ces initiatives n'étaient pas toujours généralisées, l'usage du français s'est considérablement accru. L'environnement linguistique de l'administration gouvernementale avait commencé à changer.

Cela constituait en fait une première phase de mise en oeuvre basée en grande partie sur la bonne volonté des gestionnaires et des employés. Si cette phase n'a pas produit de changement éblouissants, elle a tout au moins permis une meilleure prise de conscience du problème dans l'ensemble de la Fonction publique. Lorsque la loi sur les langues officielles fut promulguée en 1969, le respect du principe de l'égalité linguistique devint une obligation non seulement morale mais aussi légale pour la Fonction publique.

Au début des années 1970, il est apparu évident que si des progrès étaient accomplis, le rythme en était lent. A cette époque, seulement 18% de tous les employés étaient des francophones alors que ceux-ci représentaient plus de 25% de la population totale du pays. Néanmoins, seulement 13.4% des employés appartenant aux catégories de cadre déclaraient que leur langue préférée de travail était le français.